

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE MAIAGE

SAINT CLOUD – 14 octobre 2022

Proposition de modifications du règlement intérieur de la FNSA/MAIAGE

ARTICLE	VERSION ACTUELLE	PROPOSITION DE MODIFICATION
<p><u>Article 6: Composition du Conseil d'Administration de MAIAGE</u></p>		
<p><u>Article 6-1 :Représentants au titre des syndicats adhérents</u></p>	<p>Conformément à l'article 14 des statuts de la FNSA, le Conseil d'Administration comprend, en sus du Président de chacun des syndicats, un à six membres par syndicat dans les conditions suivantes : (...)</p>	<p>Conformément à l'article 14 des statuts de la Fédération MAIAGE le Conseil d'Administration comprend, en sus du Président de chacun des syndicats, un à six membres par syndicat dans les conditions suivantes : (...)</p>
<p><u>Article 6-2 : Représentants au titre des délégations régionales</u></p>	<p>Les régions au sens de l'article 14 des statuts de la FNSA sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Région Ile de France 2. Région Nord 3. Région Ouest 4. Région Est 5. Région Centre Ouest 6. Région Centre Est 7. Région Sud Ouest 8. Région Sud Est <p>Conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, le Conseil d'administration de la Fédération, sur proposition du comité de direction élit un délégué pour chacune de ces régions, qui aura vocation à siéger au Conseil d'administration et la représenter.</p>	<p>Les régions au sens de l'article 14 des statuts de la Fédération MAIAGE sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Région Ile de France 2. Région Nord 3. Région Ouest 4. Région Est 5. Région Centre Ouest 6. Région Centre Est 7. Région Sud Ouest 8. Région Sud Est <p>Conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, le Conseil d'administration de la Fédération, sur proposition du comité de direction élit un délégué pour chacune de ces régions, qui aura vocation à siéger au Conseil d'administration et la représenter.</p>

	Ces délégués régionaux devront être un représentant en exercice d'une entreprise membre de la FNSA.	Ces délégués régionaux devront être un représentant en exercice d'une entreprise membre de la Fédération MAIAGE .
--	---	--